

RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Rédigé par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB)

June 2017



**FINANCIAL AND
CONSUMER SERVICES
COMMISSION**

regulation • education • protection

RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

RÔLE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La Commission est un organisme constitué en personne morale qui a été créé dans le but de faire appliquer le droit des services financiers et des services aux consommateurs au Nouveau-Brunswick. Ce sont les employés de la Commission, sous la surveillance des membres, qui ont le devoir de s'acquitter des responsabilités prescrites par les dispositions législatives.

Les membres de la Commission, par l'entremise du président indépendant, rendent compte au gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Finances, de l'administration adéquate du droit des services financiers et des services aux consommateurs, ainsi que des questions de politique et de gouvernance de la Commission. Les membres mettent en pratique leurs compétences dans le cadre de la surveillance de la gestion et de l'élaboration des politiques. Il incombe également aux membres d'analyser le plan d'activités stratégique et le budget annuels de la Commission, l'affectation des ressources, la gestion des risques, les principes d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion. Ce devoir de surveillance, qui se trouve dans la *Politique sur la gouvernance*, est également décrit en détail dans le site Web de la Commission.

Le président préside les réunions de la Commission et a l'ultime responsabilité de fournir un leadership solide aux membres dans leur rôle de surveillance de la gestion et de l'élaboration des politiques. Le président a également le mandat de veiller à ce qu'un certain nombre de produits livrables élaborés chaque année et intégrés à un plan de travail soient approuvés par les membres et soumis au ministre et au Conseil de gestion dans les délais prescrits. La description de tâches du président du conseil figure dans la *Politique sur la gouvernance*.

INDÉPENDANCE

Les membres, dont le président, doivent être indépendants du personnel de la Commission et ne doivent pas avoir avec la Commission une relation directe ou indirecte qui pourrait les empêcher d'exercer un jugement indépendant.

MEMBRES DE LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Vous trouverez ci-dessous les membres de la Commission de 2016-2017.

PETER KLOHN (PRÉSIDENT), LL.B, IAS.A – Lieu de résidence : Rothesay



M. Klohn a été nommé président de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs le 1er janvier 2014. Avant sa nomination, il était associé principal chez Stewart McKelvey. M. Klohn compte une expérience diversifiée à l'échelle nationale en droit des valeurs mobilières, en réglementation des industries, en droit des sociétés et en financement des sociétés. Il a également établi au Nouveau-Brunswick un certain nombre de sociétés cotées en bourse. M. Klohn a aussi agi en tant qu'expert-conseil auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick en formulant des recommandations concernant de nouvelles dispositions législatives en matière de valeurs mobilières. Son rapport, intitulé *Responding to the Challenge of Borderless Markets: Recommendations for Reform of Securities Law in New Brunswick*, a donné lieu à la création de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick en 2004. M. Klohn a obtenu en 2011 l'accréditation d'administrateur des sociétés (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'École de gestion Rotman. En 2013, il a été reconnu dans le répertoire juridique canadien Lexpert en tant que l'un des avocats de premier plan au Canada en financement des sociétés ainsi qu'en fusions et acquisitions. M. Klohn est membre (Nouveau-Brunswick) du comité consultatif du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières, qui est chargé d'examiner les propositions relatives à la réglementation fédérale des valeurs mobilières au Canada. En juillet 2016, il a été nommé au conseil d'administration de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC), une organisation provisoire constituée afin d'appuyer la transition et l'établissement de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC). L'ARMC est une initiative des gouvernements de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Yukon et du Canada destinée à mieux protéger les investisseurs, à améliorer le fonctionnement du secteur des services financiers canadien, à appuyer des marchés des capitaux efficaces et à resserrer la gestion du risque systémique. M. Klohn s'est récusé des dossiers de réglementation des valeurs mobilières touchant la FCNB pendant la durée de son mandat au sein du conseil d'administration de l'OMAMC et de l'ARMC. Il est ancien membre du conseil d'administration de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien et il demeure actif dans la collectivité.

Nomination : Le 1^{er} janvier 2014

Fin du mandat : Le 31 décembre 2019

Comités :

- Vérification et gestion des risques (d'office)
- Ressources humaines et gouvernance (d'office)

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Droit des valeurs mobilières
- Droit des sociétés
- Droit des franchises
- Droit des régimes de retraite

Éducation :

- Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.), Université du Nouveau-Brunswick
- Baccalauréat en droit de l'École de droit Osgoode Hall, Université York

PAULETTE ROBERT (VICE-PRÉSIDENTE) – Lieu de résidence : Losier Settlement



M^{me} Robert était directrice générale de la Corporation au bénéfice du développement de la Péninsule acadienne au moment de sa retraite. Auparavant, elle a été directrice adjointe de deux succursales de la Banque Nationale du Canada, où elle était chargée des services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Elle siège actuellement au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton. Elle a siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes financiers et de développement économique ainsi qu'à celui de la Fondation Hôpital D^r-Georges-L.-Dumont. Elle est ancienne membre de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et de son comité de vérification. Elle a exercé un mandat de trois ans à titre de membre du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick et a également exercé un mandat de trois ans à titre de représentante du public au Conseil d'administration du Barreau du Nouveau-Brunswick.

Nomination : Le 21 août 2013
Fin du mandat : Le 20 août 2017

Comités :

- Vérification et gestion des risques

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Opérations bancaires
- Droit des valeurs mobilières

Éducation :

- Université de Moncton, Campus de Shippagan
- Université du Québec
- Institut des banquiers canadiens

IAN S. PURVIS, C.R., LL.B – Lieu de résidence : Woodstock



M. Purvis est le fondateur du cabinet Purvis Culbert Law. Exerçant le droit depuis plus une quarantaine d'années, il a été nommé conseiller de la reine en 1997. Il a agi en tant qu'avocat de la municipalité de Woodstock et de l'Hôpital Carleton Memorial et a aussi été membre et président du conseil de fiduciaires du district scolaire 23. Il est membre actif de sa communauté religieuse. M. Purvis a également été très actif au sein du Barreau du Nouveau-Brunswick pendant sa carrière, notamment en tant que membre fondateur de la Carleton-Southern Victoria Barristers' Society et ancien membre du conseil de gouvernance du Barreau. Dans le cadre de son rôle actuel d'agent d'examen du Barreau, il mène des examens par les pairs de comptes d'avocats. Il a également été représentant du programme de soutien juridique du Barreau. Il exerce principalement dans les domaines du droit commercial, du droit successoral et des litiges financiers complexes en droit de la famille. Il est aussi le conseiller juridique de plusieurs grandes entreprises de la région de Woodstock. M. Purvis a achevé le programme de formation pour comités de ressources humaines offert par l'École de gestion Rotman.

Nomination : Le 21 août 2013
Fin du mandat : Le 20 août 2017

Comités :

- Ressources humaines et gouvernance

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Droit commercial
- Médiation

Éducation :

- B.A.A. (comptabilité), Université du Nouveau-Brunswick
- Baccalauréat en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick

MICHAEL D. WENNBERG, LL.B – Lieu de résidence : Rothesay



M. Wennberg a exercé le droit pendant 30 ans au cabinet Stewart McKelvey et à celui de ses prédécesseurs. Il a été gestionnaire du droit commercial du cabinet et associé dirigeant. Il a aussi siégé au conseil d'administration des partenariats du cabinet au Canada atlantique. M. Wennberg a été un membre actif du barreau et a agi comme conférencier, président du comité des stages en droit et agent d'examen provincial. Il est le président du comité d'examen de préservation du patrimoine de la municipalité de Rothesay. Ses activités culturelles au sein de sa collectivité sont nombreuses : M. Wennberg est ancien président et chef de la direction du théâtre Impérial; ancien président et membre actuel du conseil de la Fondation du théâtre Impérial; ancien membre du conseil de Saint John 225 et de Sculpture Saint John; ancien président et membre actuel du conseil d'administration du Conseil des arts de Saint John et membre actuel des conseils d'administration de Symphonie Nouveau-Brunswick et d'ArtsLink NB. En 2012, M. Wennberg a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

Nomination : Le 21 août 2013

Fin du mandat : Le 20 août 2018

Comités :

- Ressources humaines et gouvernance (membre depuis le 25 avril 2016 et président depuis le 9 septembre 2016)
- Vérification et gestion des risques (jusqu'au 9 septembre 2016)

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Commerce
- Contrats commerciaux et industriels
- Insolvabilité
- Technologie et impartition

Éducation :

- Baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto
- Baccalauréat en droit de l'École de droit Osgoode Hall

YVES GAGNON, PMP, IAS.A – Lieu de résidence : Campbellton



M. Gagnon est président de Consultation Gagnon Strategix Consulting inc. Il détient le titre de professionnel en gestion de projets (PMP) ainsi qu'une spécialisation en comptabilité. Il a travaillé comme vérificateur et a été directeur municipal de la Ville de Campbellton pendant de nombreuses années. Il compte de l'expérience en tant que conseiller en gestion de projets dans le secteur des ressources ainsi que dans les secteurs privé, public et sans but lucratif.

M. Gagnon compte également une vaste expérience dans le milieu bénévole. Il a été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton et a présidé son comité de vérification, il est membre d'office du conseil d'administration du port de Dalhousie et membre du conseil d'administration de l'Institut de gestion de projets du Nouveau-Brunswick. M. Gagnon a obtenu en 2015 l'accréditation d'administrateur des sociétés (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'École de gestion Rotman.

Nomination : Le 6 février 2014

Fin du mandat : Le 5 février 2018

Comités :

- Vérification et gestion des risques (depuis le 9 septembre 2016)
- Ressources humaines et gouvernance (président) (jusqu'au 9 septembre 2016)

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Finances
- Comptabilité
- Vérification
- Gestion

Éducation :

- B.A.A., Université de Moncton
- Désignation PMP, Project Management Institute
- Désignation IAS.A, administrateur des sociétés

J. DOUGLAS BAKER, CPA, CA – Lieu de résidence : Riverview



Comptable agréé, M. Baker travaille dans le secteur public depuis plus de 50 ans. Il a été gestionnaire des services de vérification et associé au sein de KPMG. Au cours des dernières années, il a fondé un cabinet comptable axé sur les besoins des jeunes entreprises et entrepreneurs du Nouveau-Brunswick. Il a des connaissances particulières sur les pratiques courantes des entreprises en matière de gouvernance, de gestion du risque et de conformité. M. Baker s'intéresse aussi à l'évaluation d'entreprises et a obtenu en 1976 le titre d'expert en évaluation d'entreprises. Le Club Rotary de Moncton West/Riverview lui a décerné à trois reprises le prix Paul Harris Fellow en reconnaissance de ses contributions bénévoles. Il a été directeur, trésorier et président au sein de plusieurs organismes sans but lucratif, notamment son église, le Club Rotary, le Foyer de la jeunesse de Moncton inc., le Moncton Headstart inc., la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton, le club de hockey junior Midland de Moncton, l'Atlantic School of Accountancy, l'Association des comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick et l'Association des comptables professionnels agréés du Canada.

Nomination : Le 6 février 2014
Fin du mandat : Le 5 février 2017

Comités :

- Vérification et gestion des risques (président; depuis le 9 septembre 2016)

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Planification financière
- Comptabilité
- Vérification
- Gestion
- Gouvernance d'entreprises
- Planification d'entreprises

Éducation : Comptable agréé

GINETTE VERRET-MORIN – Lieu de résidence : Edmundston



Ginette Verret-Morin possède plus de 35 années d'expérience dans les domaines de la comptabilité financière, de la tenue des comptes et de la planification stratégique. Elle préside actuellement Les services CompForm plus inc., à Edmundston. À titre de dirigeante et d'administratrice, elle applique ses connaissances de la gouvernance d'entreprise, et plus particulièrement de la planification opérationnelle et de l'établissement des priorités stratégiques pour des petites et moyennes entreprises. Au fil des ans, M^{me} Verret-Morin a cumulé une vaste expérience à titre de chef comptable du Journal Le Madawaska Ltée, de Québécor inc. et de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. En qualité de gestionnaire, M^{me} Verret-Morin a aussi dirigé la direction des services de gestion-conseils de la Banque de Développement du Canada – succursale d'Edmundston. M^{me} Verret-Morin s'est aussi impliquée au sein de divers organismes sans but lucratif, notamment le Réseau échange femmes en affaires du Madawaska (RÉFAM), la Chambre de commerce d'Edmundston, et le Club Richelieu « Les Ambassadrices ».

Nomination : Le 12 juillet 2016
Fin du mandat : Le 11 juillet 2019

Comités :

- Vérification et gestion des risques (depuis le 9 septembre 2016)

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Comptabilité
- Vérification
- Gestion
- Gouvernance d'entreprises
- Planification d'entreprises

Éducation :

- B.A.A., Université de Moncton

JIM DUNLAP – Lieu de résidence : St. Stephen



Jim Dunlap est propriétaire-exploitant d'une entreprise de vente et de location d'automobiles et d'un établissement motelier à St. Stephen. Il a également fondé trois agences de services financiers. Auparavant, M. Dunlap a été membre et vice-président du conseil de Service Nouveau-Brunswick et président du conseil des licences de concessionnaires de véhicules à moteur. Il a également présidé plusieurs organismes sans but lucratif, notamment le club Lions de Charlotte-Est, l'association de la ligue de baseball mineur de St. George, et la maison de transition Fundy (St. Stephen).

Nomination : Le 12 juillet 2016
Fin du mandat : Le 11 juillet 2019

Comités :

- Ressources humaines et gouvernance (depuis le 9 avril 2016)

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Services financiers
- Industrie du tourisme d'accueil
- Commerce en automobiles

Éducation :

- Université Carleton, Ottawa
- Collège Algonquin, Ottawa

Le mandat de M. Ken Savage, membre de la Commission depuis 2007, a pris fin le 30 juin 2016.

CODE DE DÉONTOLOGIE

La *Politique sur la gouvernance* de la Commission édicte que les membres et les employés de la Commission doivent se comporter avec le plus haut niveau de probité professionnelle. De plus, la Commission dispose d'une règle sur les *Conflits d'intérêts* (CO 001) de même qu'un *Code de conduite et politique sur les conflits d'intérêts*. Ces documents prévoient que tous les membres et les employés doivent agir de manière à maintenir et à renforcer la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la Commission.

Les membres et les employés sont exposés à des renseignements confidentiels. À cet effet, ils sont tenus de signaler sans délai tout conflit d'intérêts réel ou apparent qui pourrait donner l'impression d'influencer leurs décisions. Chaque année, un rappel des exigences comprises dans la règle et dans la politique est présenté aux membres et au personnel. Ceux-ci doivent ensuite remettre une confirmation écrite à leur superviseur, ou au président dans le cas des membres, attestant qu'ils ont reçu le rappel et examiné la règle et la politique connexe.

LANGUES OFFICIELLES

Nous reconnaissons nos obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Nous sommes déterminés à offrir des services de qualité aux membres du public dans la langue officielle de leur choix et à promouvoir l'utilisation équilibrée des deux langues officielles dans notre milieu de travail. Nous nous efforçons de respecter l'esprit de la politique et des lignes directrices sur la langue de travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Même si la langue de travail et la langue de service ont une application distincte, nous estimons que le lien qui les unit est essentiel à l'engagement global de l'organisation à respecter les questions relatives aux langues officielles.

DIVULGATION

La Commission accorde beaucoup d'importance à la transparence de ses pratiques d'information et elle a créé le présent rapport annuel sur les pratiques de gouvernance pour en témoigner. Par surcroît, la Commission publie diverses politiques en matière de gouvernance, y compris la *Politique sur la gouvernance* et la règle sur les *Conflits d'intérêts*, ainsi que la biographie de ses membres.

DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* encourage les employés de la fonction publique provinciale à signaler tout acte répréhensible qui s'est produit ou qui est sur le point de se produire dans leur milieu de travail et qui pourrait être illégal, dangereux pour le public ou préjudiciable à l'intérêt public. La *Loi* protège contre les représailles les employés qui divulguent un acte répréhensible et elle permet aux employés qui sont soupçonnés d'avoir commis un acte répréhensible de bénéficier d'un processus équitable et objectif.

En tant que société de la Couronne, nous sommes tenus de déclarer dans notre rapport annuel le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite, le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite de divulgations, le nombre d'allégations déférées par l'Ombudsman, le nombre d'allégations auxquelles il a été donné suite ainsi que le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'allégations.

Nous sommes heureux de signaler qu'aucune divulgation ni allégation n'a été faite contre les employés de la Commission sous le régime de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* en 2016-2017.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Commission est déterminée à respecter la vie privée et à protéger la confidentialité. Nous gérons et protégeons les renseignements personnels conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, à la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, aux divers textes législatifs en matière de services financiers et de services aux consommateurs dont l'application relève de la Commission, et aux politiques, directives et procédures de la Commission.

La politique sur la protection de la vie privée de la Commission est fondée sur les dix principes du Code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation (qui a été publié à titre de norme nationale du Canada par le Conseil canadien des normes). Le chef de la direction est l'agent de la protection de la vie privée pour la Commission. Il lui incombe de faire en sorte que des modalités adéquates soient mises en œuvre pour assurer le respect de la politique.

ORIENTATION DES MEMBRES ET FORMATION PERMANENTE

Les nouveaux membres doivent suivre un programme d'orientation exhaustif. Cette formation obligatoire leur donne une vue d'ensemble du contexte de la réglementation, de la conformité et de l'exécution de règles dans les domaines des services financiers et des services aux consommateurs au Canada et au Nouveau-Brunswick. Le programme comprend un aperçu détaillé de notre fonctionnement, de nos opérations financières, de notre régime juridique, y compris la protection des renseignements personnels, les pratiques de gouvernance et les tendances et enjeux actuels dans le secteur des services financiers. Cet atelier de formation de deux jours est offert par modules d'une demi-journée par souci de souplesse. Les membres reçoivent de la documentation détaillée sur notre fonctionnement. Les nouveaux membres ont aussi l'occasion de faire connaissance avec la haute direction et de visiter nos bureaux.

Deux nouveaux membres ont reçu une orientation au cours de l'exercice financier 2016-2017. De plus, en septembre 2016, le président du comité des ressources humaines et de gouvernance a reçu une séance d'orientation précise qui porte sur son nouveau rôle en tant que président du comité.

La Commission accorde beaucoup d'importance à la formation permanente. Ses programmes comprennent des séances obligatoires de formation commune et de formation individualisée. Au fil des années, les membres ont suivi des cours qui leur ont permis d'améliorer leurs connaissances sur les domaines réglementés par la Commission ainsi que leur efficacité lors des réunions du conseil.

On trouvera ci-dessous la description des séances de formation commune offertes aux membres au cours de l'exercice 2016-2017 :

Formation permanente

Date	Thème	Présentateurs	Participants
26 avril 2016	Cartes-cadeaux Améliorations du système des caisses populaires Portails de la Commission	Suzanne Bonnell-Burley Étienne LeBoeuf Manon Losier	Peter Klohn Paulette Robert Ken Savage Ian S. Purvis, c.r. Michael D. Wennberg Yves Gagnon J. Douglas Baker
22 juin 2016	Initiative de la FCNB visant les personnes âgées Processus législatif et d'élaboration des règlements Supervision du comportement du marché de l'assurance Human Development Council de Saint John (HDCSJ)	Susan Powell et Ella-Jane Loomis Manon Losier et Erin Toole Angela Mazerolle Randy Hatfield, HDCSJ	Peter Klohn Paulette Robert Ken Savage Ian S. Purvis, c.r. Michael D. Wennberg Yves Gagnon J. Douglas Baker
5 octobre 2016	Risk Management Agency (RMA) Nouvelle structure de gouvernance des entreprises de Vestcor	Fred Hutchinson et Mark Flewwelling, RMA John Sinclair, Vestcor	Paulette Robert Ian S. Purvis, c.r. Michael D. Wennberg Yves Gagnon J. Douglas Baker Ginette Verret-Morin Ian Dunlap
25 janvier 2017	Système d'approvisionnement des T.I. Protocole de communication de la Commission Relation des sociétés de la Couronne avec le gouvernement	Jake van der Laan Rick Hancox Ed Barrett, Énergie NB	Peter Klohn Paulette Robert Ian S. Purvis, c.r. Michael D. Wennberg Yves Gagnon J. Douglas Baker Ginette Verret-Morin Ian Dunlap

Au total, 12,75 heures ont été allouées aux séances de groupe pendant l'exercice financier 2016-2017.

Outre les séances de groupe offertes par la Commission, les membres sont invités à poursuivre des initiatives d'apprentissage individuel qui ont trait aux travaux de la Commission. Notre *Politique sur le perfectionnement*

professionnel des membres prévoit un montant annuel de 3 500 \$ par membre pour couvrir les activités de formation. Vous trouverez ci-dessous une liste des cours auxquels les membres ont participé pendant l'exercice financier :

Membre	Date	Cours
Peter Klohn	26 mai 2016	<ul style="list-style-type: none"> Conférence sur la négociation d'actions sur les marchés boursiers TSX
	19-20 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Conférence sur la technologie financière
Paulette Robert	16 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Webinaire du Réseau canadien de DÉC
	13 et 14 juillet 2016 et 7 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Formation en matière de réglementation des valeurs mobilières avec un conseiller juridique principal de la Division de la direction des valeurs mobilières
Ian S. Purvis, c.r.	26 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Webinaire de l'IAS : Le processus d'évaluation du conseil – La pierre angulaire de l'efficacité à la table du conseil
Michael D. Wennberg	26 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Webinaire de l'IAS : Le processus d'évaluation du conseil – La pierre angulaire de l'efficacité à la table du conseil
	du 15 au 17 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> École de gestion Rotman : programme de formation pour comités de ressources humaines
J. Douglas Baker	20 juin 2016 et du	<ul style="list-style-type: none"> Conférence de l'IAS : Vision du directeur (Director's Insight)
	11 au 14 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Conférence de formation permanente automnale de CPA

ÉVALUATIONS

Tous les deux ans, le comité des ressources humaines et de gouvernance réalise une évaluation de l'efficacité de la Commission, de ses comités permanents et de ses membres. Le processus d'évaluation de la Commission consiste en une évaluation en profondeur tous les deux ans, complétée par une version abrégée du processus d'évaluation tous les ans. Un questionnaire qui permet de recueillir des données quantitatives et qualitatives dans de nombreux domaines est distribué aux membres. Les réponses aux questionnaires des membres sont remises de façon anonyme à la présidence du comité des ressources humaines et de gouvernance, qui rédige un rapport à l'intention du comité, qui présente à son tour son rapport à la Commission.

Pour les besoins d'évaluer chaque membre individuellement, le président de la Commission tient de temps à autre des réunions privées avec chaque membre et tient également chaque année une discussion individuelle plus formelle avec les membres. Cette discussion est guidée par une série de questions afin d'assurer la cohérence et de faire en sorte que tous les domaines sont abordés. Elle vise également à aider à cerner les besoins pédagogiques des membres.

Pour cet exercice financier, le comité a utilisé la version abrégée de l'évaluation, dont le but consiste à évaluer le rendement de l'organisation par rapport à certains objectifs prioritaires.

ÉVALUATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION

Chaque année, le comité des ressources humaines et de gouvernance réalise une évaluation du président. Le comité distribue un questionnaire officiel d'évaluation du président à tous les membres. L'évaluation porte sur les compétences en leadership du président tant auprès des membres que de la haute direction. Elle permet également d'évaluer son efficacité aux chapitres de la communication, de la promotion d'une culture saine du Conseil, de la présentation de comptes rendus au ministre, de la gestion des réunions et des conflits d'intérêts.

En ce qui concerne le rendement du chef de la direction, l'évaluation est menée par le président de la Commission, en consultation avec les membres. L'évaluation annuelle s'appuie sur les objectifs du chef de la direction qui ont été fixés au début de l'exercice.

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE

La Commission dresse son profil global et le passe en revue périodiquement. Ce profil décrit la combinaison d'antécédents, de compétences et d'expérience dont la Commission a besoin pour orienter sa stratégie et ses activités professionnelles courantes. Lorsqu'un poste devient vacant, les compétences exigées des candidats sont déterminées à partir de ce profil.

Assiduité

L'assiduité des membres de la Commission et des comités est représentée dans le tableau ci-dessous :

Membres ¹	Réunions				
	Commission	Extraordinaire	Comité de vérification et de gestion des risques	Comité des ressources humaines et de gouvernance	Réunion conjointe du comité des ressources humaines et de gouvernance et du comité de vérification et de gestion des risques
	(9)	(1) ²	(6)	(13)	(1)
Peter Klohn	9/9	1/1	6/6	13/13	1/1
Paulette Robert	9/9	1/1	6/6	s. o.	s. o.
Ian S. Purvis, c.r.	9/9	1/1	s. o.	13/13	1/1
Michael D. Wennberg ³	8/9	1/1	2/6	9/13	1/1
Yves Gagnon ⁴	8/9	1/1	3/6	6/13	1/1
J. Douglas Baker	9/9	1/1	6/6	s. o.	1/1
Ginette Verret-Morin ⁵	5/9	1/1	3/6	s. o.	1/1
Jim Dunlap	6/9	1/1	s. o.	6/13	1/1

¹ Le mandat de M. Savage a pris fin le 30 juin 2016. Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 30 juin 2016, il a assisté à trois réunions de la Commission et présidé deux réunions du comité de vérification et de gestion des risques.

² Au nombre des réunions extraordinaires figurent les réunions spéciales de la Commission et les séances de planification stratégique.

³ M. Wennberg est devenu membre du comité des ressources humaines et de gouvernance en avril 2016 et est demeuré membre du comité de vérification et de gestion des risques jusqu'en septembre 2016.

⁴ M. Gagnon n'a pas été en mesure d'assister à la réunion de décembre 2016 de la Commission. Il a assisté à sa dernière réunion du comité des ressources humaines et de gouvernance en septembre avant de devenir membre du comité de vérification et de gestion des risques.

⁵ M^{me} Verret-Morin n'a pas été en mesure d'assister à la réunion de septembre de la Commission.

COMITÉS

La Commission dispose de deux comités permanents, soit le comité de vérification et de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de gouvernance. Le cadre de référence de chaque comité est établi dans notre *Politique sur la gouvernance*. On s'attend à ce que les membres des comités disposent du temps, de l'expérience et de l'éducation nécessaires pour siéger à un comité. La capacité d'un membre à participer à un comité ne doit pas être compromise par son statut de membre au sein d'autres conseils ou comités externes. Les membres des comités permanents sont tous indépendants. Le président assiste aux réunions des comités en tant que membre d'office.

Comité de vérification et de gestion des risques

Le comité de vérification et de gestion des risques est chargé de l'information financière et des renseignements communiqués au public, des contrôles internes, des vérifications et de la gestion des risques. Ses membres doivent se réunir au moins cinq fois par année.

Les membres du comité de vérification doivent posséder des notions financières suffisantes pour être en mesure de lire et de comprendre les états financiers de la Commission. Tous les membres du comité ont attesté qu'ils possédaient les connaissances financières nécessaires.

Rapport annuel du comité de vérification et de gestion des risques

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le comité de vérification et de gestion des risques a tenu six réunions, à savoir quatre réunions régulières, une réunion extraordinaire avec les vérificateurs externes pour passer en revue le plan de vérification et une réunion conjointe avec le comité des ressources humaines et de gouvernance.

Examens financiers, information financière et renseignements communiqués au public

Le comité a fait l'examen périodique des états financiers trimestriels de la Commission et a recommandé que la Commission adopte ses états financiers vérifiés de fin d'exercice ainsi que le rapport de gestion sur ceux-ci. Le comité a également passé en revue l'avant-projet de budget afin d'en recommander l'adoption à la Commission, et a examiné chaque trimestre les demandes de remboursement des frais des membres. Tous les trimestres, le comité a examiné et approuvé les dépenses du président de la Commission et du chef de la direction. Le comité a reçu la confirmation que les paiements recueillis au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, tels que les cotisations établies en vertu de la *Loi de la taxe sur les primes d'assurance*, la *Loi sur le paiement des services médicaux*, la *Loi sur les services hospitaliers* et la *Loi sur les services à la famille* ont été déposés au bénéfice du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Un compte rendu de toutes les études et autres activités du comité a été présenté à la Commission.

Gestion des risques

À chaque réunion, le comité a effectué un examen de l'exposition aux risques et du plan adopté par la direction en vue d'y faire face, au moyen des outils à jour de gestion des risques. Le comité a également étudié les risques financiers et autres de la Commission au cours du processus budgétaire et a réévalué les risques dans le cadre de ses examens réguliers des états financiers.

Mécanismes de contrôle interne et de conformité à la loi

Le comité a passé en revue le rapport annuel de la direction sur les mécanismes de contrôle internes et a communiqué ses constatations à la Commission. Le comité s'est assuré auprès de la direction lors de chacune de ses réunions que la Commission était à jour en ce qui concerne les retenues et les remises exigées par la loi.

Vérificateurs externes

Pour la période de vérification 2015-2016, les membres du comité ont rencontré des représentants du cabinet Price Waterhouse Coopers (PWC) afin de passer en revue les états financiers vérifiés de la Commission et, conformément à la pratique de la Commission en matière de gouvernance, ils ont rencontré PWC sans la direction à part le président, et ensuite sans la présence du président.

Activités du comité et politiques financières

Le comité a réalisé l'examen annuel de ses activités, de son cadre de référence et de son plan de travail pour l'année suivante. En outre, le comité a passé en revue ses politiques financières.

Comité des ressources humaines et de gouvernance

Le comité des ressources humaines et de gouvernance est responsable de la rémunération et des politiques et procédures en matière de ressources humaines. Il est également responsable des questions de gouvernance suivantes : planification de la relève de la Commission, évaluation du rendement de la Commission, de ses comités et de ses membres, le président y compris, et pratiques et procédures de gouvernance.

Rapport annuel du comité des ressources humaines et de gouvernance

Le comité a tenu 14 réunions, à savoir quatre réunions régulières, neuf réunions extraordinaires et une réunion conjointe avec le comité de vérification et de gestion des risques, au cours de l'exercice financier. Le travail du comité a porté sur sept grands dossiers :

Nomination d'un nouveau président du comité

Le 9 septembre 2016, M. Michael Wennberg a été nommé président du comité des ressources humaines et de gouvernance. Il succède au président sortant, M. Yves Gagnon.

Processus de nomination des membres de la Commission et du Tribunal

Le comité des ressources humaines et de gouvernance et la Commission jouent un rôle de premier plan dans le processus de nomination. Ils peuvent recommander des candidats en vue de leur nomination à titre de membres de la Commission ou du Tribunal par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La nomination des membres de la Commission est recommandée en fonction du profil qui se trouve dans la *Politique sur la gouvernance*. Ce profil décrit la combinaison de compétences et d'expérience recherchées chez nos membres pour les besoins du groupe et fait état de la nécessité d'une représentation diversifiée tant sur le plan géographique que linguistique et qui favorise la diversité hommes-femmes.

Le 12 juillet 2016, deux nouveaux membres ont été nommés à la Commission : M^{me} Ginette Verret-Morin et M. Jim Dunlap, chacun pour un mandat de trois ans. Le 1^{er} septembre 2016, la présidente du Tribunal, Louise Caissie, a remis sa démission et, le 2 novembre 2016, Judith Keating a été nommée à la présidence pour un mandat de cinq ans.

Cette année, le Comité a examiné les mandats des membres de la Commission et du Tribunal qui arrivent à échéance en 2017. Se fondant sur le processus de renouvellement des postes ou de recrutement pour les postes vacants décrit dans la *Politique sur la gouvernance*, le comité a mené une analyse de capacité et des compétences essentielle et une étude des candidatures, pour ensuite formuler une recommandation qu'il a adressé à la Commission pour examen et présentation éventuelle au gouvernement.

Examen de la gestion du rendement et de la structure de rémunération

Le comité a mené son examen périodique de la gestion du rendement et de la structure de rémunération des employés de la Commission. Les services d'un conseiller externe en rémunération ont été retenus pour effectuer une vérification des salaires et du rendement. Le rapport du conseiller a été présenté au comité en novembre. À la lumière des constatations, le comité a présenté un certain nombre de recommandations à l'examen de la Commission. Les recommandations définitives ont été approuvées par la Commission en décembre 2016 et mèneront à la mise en place d'un nouveau système de gestion du rendement au cours du prochain exercice financier.

Nomination de membres à des conseils externes

Dans le cadre de son mandat, la Commission, conformément aux dispositions législatives, nomme des membres à certains conseils d'administration d'organismes externes œuvrant dans des secteurs qu'elle réglemente. Le comité des ressources humaines et de gouvernance appuie le personnel dans le processus de nomination. Cette année, le comité a appuyé le surintendant désigné des caisses populaires dans le processus de nomination de deux membres au conseil d'administration du *Brunswick Credit Union Stabilization Board* (opérant sous le titre de *Risk Management Agency*). Un membre a été nommé en mai 2016 et le second, en janvier 2017; les deux ont été nommés pour un mandat de trois ans.

Diversité des membres du Conseil

En avril 2016, le comité a examiné des données de recherche sur la question de la diversité des membres du Conseil, en se concentrant tout particulièrement sur la diversité hommes-femmes. À la demande du comité, le personnel a fait des recherches sur la question de la diversité des conseils, plus particulièrement en ce qui a trait à la représentation des femmes. L'analyse a porté sur l'évolution de la réglementation des valeurs mobilières canadiennes ainsi que d'autres exigences réglementaires à l'échelle provinciale, nationale et internationale. On y a aussi décrit les initiatives élaborées dans certains domaines, dont les secteurs bancaires, comptables et juridiques.

Évaluation du président de la Commission

Le comité a mené son processus annuel d'évaluation du président de la Commission. Le président du comité a distribué un questionnaire à tous les membres de la Commission pour évaluer les compétences du président de la Commission dans quatre domaines clés : le leadership, la culture du conseil, les relations/la communication et les autres responsabilités énoncées dans la *Politique sur la gouvernance*. Le président du comité a regroupé les résultats, qui ont été présentés au comité et à la Commission, puis communiqués au président de la Commission.

Dossiers des ressources humaines

Le comité a procédé à l'examen annuel des politiques en matière de ressources humaines. Il a également examiné le rapport annuel sur la formation du personnel, les évaluations du rendement et le rapport annuel sur la planification de la relève du personnel.

RÉMUNÉRATION

Le règlement administratif n° 3 de la FCNB sur la *Rémunération des membres de la Commission et du Tribunal*, prescrit la rémunération, les provisions et les indemnités, s'il y a lieu, pour le président de la Commission, les membres et les présidents des comités, comme il est indiqué ci-dessous :

	Rémunération	Provision annuelle	Indemnités
Président	Jusqu'à 137 000 \$	s. o.	s. o.
Membres	s. o.	10 000 \$	350 \$

Remarque : Les présidents des comités reçoivent une provision additionnelle de 2 000 \$ par année.

PRÉSIDENT

M. Klohn a reçu une rémunération de 137 000 \$ pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Il est admissible au remboursement par la Commission pour un régime d'assurance-maladie et dentaire jusqu'à concurrence du montant que la Commission verse pour la participation d'un employé à ces deux régimes. En remplacement d'une pension, il a reçu un versement de 12 330 \$ (tous les ans, 9 % de la rémunération annuelle totale pour la période, jusqu'à concurrence de 50 % de la limite de cotisation du régime d'épargne-retraite enregistré établi par l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition). Les frais du président de la Commission, qui incluent les dépenses des déplacements et la formation, se sont élevés à 15 668 \$.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES

Le tableau ci-dessous contient les provisions et les indemnités versées aux membres ainsi que les frais de déplacement, de repas, d'hébergement, de stationnement et de formation pour l'exercice 2016-2017. Les membres reçoivent une indemnité à l'égard de chaque activité effectuée pour le compte de la Commission, y compris la préparation de chacune de ses réunions.

Membres	Nomination et renouvellement	Fin du mandat	Provision	Indemnités	Indemnités pour le temps de déplacement	Rémunération totale¹	Remboursement de frais et allocations
Paulette Robert (Losier Settlement)	21 août 2013	20 août 2017	12,000\$	11,200\$	2,100\$	25,300\$	3,853\$
Kenneth Savage (Fredericton)	16 août 2007; mandat reconduit le 1 ^{er} juillet 2015	30 juin 2016	3,000\$	3,500\$	200\$	6,700\$	572\$
Ian S. Purvis, c.r. (Woodstock)	21 août 2013	20 août 2017	10,000\$	12,950\$	1,400\$	24,350\$	3,033\$
Michael D. Wennberg (Rothesay)	21 août 2013	20 août 2018	11,120\$	13,475\$	600\$	25,195\$	6,239\$
Yves Gagnon (Campbellton)	6 février 2014	5 février 2018	10,880\$	10,850\$	2,200\$	23,930\$	6,378\$
J. Douglas Baker (Riverview)	6 février 2014	5 février 2017	11,120\$	10,500\$	1,400\$	23,020\$	4,367\$
Ginette Verret-Morin (Edmundston)	12 juillet 2016	11 juillet 2019	7,201\$	7,000\$	1,700\$	15,901\$	2,504\$
Jim Dunlap (St. Stephen)	12 juillet 2016	11 juillet 2019	7,201\$	9,450\$	1,600\$	18,251\$	1,758\$

¹ La variation des dépenses est notamment attribuable au lieu de résidence du membre de la Commission.